



Une autre vie s'invente ici

CHEF D'EQUIPE DES AGENTS DE TERRAIN SAISONNIERS 2023

DÉFINITION – CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Alpilles, créé le 1er février 2007, rassemble 16 communes sur une superficie de 51 000 ha. Il a pour missions la protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; la contribution à l'aménagement du territoire et au développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information du public ; l'expérimentation et l'innovation.

Les espaces naturels occupent près de 21 000 ha et constituent des milieux de vie riches et fragiles pour la biodiversité tout en accueillant de nombreuses activités diversifiées, de loisirs ou économiques.

Pour préserver son territoire et mieux informer le public toujours plus important, le Parc des Alpilles met en place des dispositifs de sensibilisation des visiteurs des espaces naturels toute l'année avec les « Ambassadeurs pour la valorisation et la préservation des patrimoines des Alpilles » en service civique. En renfort, le Parc recrute des agents saisonniers durant le printemps et pendant la période estivale :

- Une équipe « Sentinelles du Parc » de 06 agents de terrain du 31 mars au 11 juin, principalement les week-ends et jours fériés ainsi qu'en semaine lors des vacances scolaires. Leur rôle est d'informer les visiteurs sur les richesses et la sensibilité de l'environnement, les bonnes attitudes à adopter et de collecter des données de fréquentation. Une mission de médiation, premier maillon essentiel de la chaîne qui pourra alerter les polices de l'environnement si nécessaire.
- Une équipe « Garde régionale forestière » de 15 agents du 15 juin au 15 septembre, dispositif soutenu par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Leur rôle est d'informer les visiteurs sur le risque incendie, la réglementation, les possibilités de visites et de collecter des données de fréquentation. Leur présence sur le terrain assure un rôle préventif indispensable reconnu des services de secours et des collectivités dans la mise en application de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès, la circulation et la présence des personnes aux espaces exposés aux risques d'incendies.

MISSIONS & ACTIVITÉS

Sous l'autorité du directeur du Parc, Il (elle) a la responsabilité de coordonner les dispositifs « Sentinelles du Parc » et « Garde régionale forestière », en relation avec les chargés de mission thématiques.

Le chef d'équipe des agents de terrain saisonniers est chargé :

- D'assister les services du Parc dans la mise en place des dispositifs : recrutement des agents, acquisition des équipements, suivi budgétaire, organisation des formations, documentation utile...
- D'encadrer les équipes d'agents saisonniers : définition des activités et des tâches, élaboration et gestion des plannings, répartition du temps de travail, accompagnement méthodologique, management, résolution de problèmes, remplacements terrain, gestion des imprévus, astreintes...
- De gérer l'équipement nécessaire au bon déroulement de la mission des agents de terrain : réapprovisionnement de la documentation, état du matériel...
- D'assurer le relais avec les membres de l'équipe du Parc ainsi qu'avec les différents partenaires des dispositifs.
- D'évaluer les dispositifs par le traitement, l'analyse et le suivi des rapports et comptages quotidiens des agents avec élaboration de bilans de fin de missions.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

PROFIL RECHERCHE

Bac + 2/ Bac +3 dans un domaine lié à la gestion des espaces naturels.

SAVOIRS

- Objectifs, enjeux et fonctionnement des Parcs naturels régionaux.
- Connaissances juridique, technique et administrative de la pratique de loisirs en espaces naturels.
- Connaissances naturalistes.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.
- Connaissance de la problématique incendie de forêt en milieu méditerranéen.

SAVOIR-FAIRE

- Orientation en espace naturel obligatoire, lecture de carte, utilisation de GPS...
- Pratique de l'anglais fortement souhaitée, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus.
- Techniques de négociation et de persuasion / de gestion des conflits.
- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, notions de SIG.
- L'expérience d'écogardes et/ou d'encadrement d'équipe est souhaitée.

SAVOIR-ETRE

- Autonomie, prise d'initiative, sens de l'organisation et rigueur.
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et à manager une équipe.
- Goût pour la communication orale, contact avec le public, sens de l'écoute et de l'observation.
- Aisance relationnelle, ouverture d'esprit, adaptabilité et diplomatie.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Localisation : déplacements sur le territoire du Parc et maison du Parc à St Rémy-de-Provence.
- Conduite de véhicule : permis B + véhicule de service + véhicule personnel.
- Travail en tenue / uniforme sur le terrain fourni par la structure.
- Les week-ends et jours fériés sont travaillés pour la plupart.

TYPE ET DURÉE DU CONTRAT

CDD de 7 mois du 15 mars 2023 au 15 octobre 2023.

Temps complet sur la base de 35h.

Poste de catégorie B basé sur le grade de technicien territorial.

Salaire indicatif de 1920 euros brut + indemnités de fin de contrat + indemnités de congés payés.

Remboursement des frais de déplacement réalisés avec véhicule personnel si voiture de service indisponible.

CANDIDATURE

Renseignements auprès de Virginie Brunet ou Jonathan Baudel au 04 90 90 44 00.

Adresser lettre de motivation et CV à v.brunet@parc-alpilles.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 26 février 2023.

Entretiens de recrutement le 3 mars 2023.